

## **Préface**

L'État dans le Val-d'Oise s'est mobilisé avec détermination et conviction pour poursuivre des chantiers décisifs pour l'avenir du département et de ses habitants.

Le rapport d'activité des services de l'État, articulé autour des orientations et actions définies par le plan des actions prioritaires de l'État à trois ans (2010-2013), en retrace les principales réalisations pour 2012, en ouvrant des perspectives sur 2013.

Je citerai en priorité les avancées suivantes :

### **L'élaboration des quatre contrats de développement territorial du Val-d'Oise.**

L'État a participé activement durant l'année 2012 à l'élaboration des contrats de développement territorial (CDT) du Val-d'Oise, en partenariat étroit avec les collectivités locales. Cet effort partagé a permis la validation des deux CDT de l'est du Val-d'Oise, début 2013, Val-de-France - Gonesse - Bonneuil et Cœur Economique Roissy Terres de France, et la signature du protocole, préfigurant le CDT Le Bourget - Bonneuil, le 20 mars 2012.

Ces projets de territoire affirment l'ambition de développement intégré de l'est du Val-d'Oise autour des spécificités territoriales (aménagement de deux pôles structurants, le Triangle de Gonesse, incluant Europa City et l'Arena sur Val de France – Gonesse – Bonneuil, cluster des échanges internationaux sur Cœur Economique Roissy Terres de France, cluster aéronautique sur Le Bourget - Bonneuil, porte d'entrée logistique du Grand Paris pour le territoire de la Confluence Seine-Oise).

Les deux gares du Grand Paris Express (GPE), l'une dans le Triangle de Gonesse, l'autre à l'aéroport Paris Charles de Gaulle, confirmées par le Premier Ministre le 3 avril 2013, permettront le désenclavement des territoires, favorisant leur attractivité et leur développement.

### **La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).**

L'année 2012 a été marquée par la réalisation des objectifs de rationalisation de la carte intercommunale du Val-d'Oise.

Concrétisant une année et demie de concertation avec l'ensemble des élus du département et suite à un avis favorable unanime des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 11 novembre 2011, le schéma départemental de coopération intercommunale du Val-d'Oise a été totalement mis en œuvre dans son volet relatif aux EPCI à fiscalité propre.

Au 1er janvier 2013, trois communautés de communes ont fusionné ; dix périmètres d'EPCI ont été étendus, réduisant le nombre d'EPCI de 18 à 16, et permettant le rattachement des 29 communes encore isolées à une structure intercommunale existante. S'est ajoutée à ces réalisations la transformation de la communauté de communes « Roissy-Portes-de-France » en communauté d'agglomération.

### **Le soutien au développement économique et à l'innovation.**

L'année 2012 a vu la mise en place d'une nouvelle organisation pour la détection et l'accompagnement des entreprises dans le cadre des missions de redressement productif déclinées au plan national. J'ai installé une cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE) en milieu d'année. Instance de veille départementale, elle a examiné 16 cas d'entreprises, dont 12 dans le secteur industriel, représentant près de 1 500 emplois.

Le soutien à l'innovation s'est concrétisé par le financement de projets par les investissements d'avenir : à fin décembre 2012, 17 projets portés par des acteurs valdoisiens ou impliquant des partenaires du département ont été sélectionnés pour un montant total de financement de 304 M€, parmi lesquels 70M€ sont consacrés à des projets portés par des acteurs du Val-d'Oise.

**La poursuite de la modernisation de l'administration publique.**

L'État a poursuivi son investissement dans la qualité du service rendu au public. A ce titre, la préfecture et les sous-préfectures de Sarcelles et d'Argenteuil, certifiées Qualipref respectivement depuis 2007 et 2008, ont réussi l'audit de passage au nouveau référentiel Qualipref 2.

Le déploiement de FAETON, nouvelle application relative aux permis de conduire, pour laquelle la préfecture du Val-d'Oise est pilote depuis janvier 2012, permet une sécurisation accrue des titres pour l'utilisateur et une industrialisation des processus de production.

La rationalisation des moyens s'est poursuivie en 2012, avec notamment la mutualisation des moyens logistiques et la rationalisation du parc immobilier, permettant de réduire de près de 850 000 € la dépense immobilière annuelle.

Je profite enfin de cette tribune pour saluer l'engagement indéfectible de tous les agents de l'État pour servir au mieux les intérêts des concitoyens et les usagers du service public, dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

Bonne lecture !

Le Préfet du Val-d'Oise

Jean-Luc NEVACHE